

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18152 - 71ÈME ANNÉE

L'amendement de Paul Vergès rejeté :

La Réunion toujours privée de Congrès

Dans un communiqué, Paul Vergès tire les enseignements du rejet par le PS et l'UMP de son amendement proposant la création d'un Congrès à La Réunion. Cette instance de concertation des élus régionaux et départementaux permet en particulier de délibérer sur toute proposition institutionnelle. Le Congrès existe en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique, La Réunion en reste privée.



Les élus du Conseil départemental (notre photo) et de la Région sont privés d'une instance de concertation alors que ce droit existe aux Antilles et en Guyane.

« Le Sénat a rejeté mardi soir l'amendement déposé par le Sénateur Paul Vergès, visant à créer un Congrès à La Réunion. Le Congrès est une instance réunissant les élus du Conseil régional et les élus du Conseil départemental. Il est issu de la loi n° 2000-1207 du 13 décembre 2000 dite LOOM (loi d'orientation pour l'outre-mer).

Ses prérogatives sont de permettre « aux élus départementaux et régionaux de délibérer de toute proposition d'évolution institutionnelle, de toute proposition relative à de nouveaux transferts de compétences de l'État vers le départe-

tement et la région concernés, ainsi que de toute modification de la répartition des compétences entre ces collectivités locales ».

Le rejet de cet amendement est lourd de sens.

En effet, La Réunion reste toujours privée d'un droit offert à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique depuis près de 15 ans. Aucun argument juridique ne peut justifier cette discrimination.

En outre, l'incohérence juridique perdure. En effet, si la Constitution permet à La Réunion d'opter pour

un statut de collectivité / assemblée unique, après consentement des électeurs, elle ne peut le faire, n'ayant pas eu l'accord du Congrès, celui-ci n'existant pas.

Par ailleurs, on peut s'étonner du fait que le Gouvernement n'ait pas su faire appliquer sa propre logique. En effet, le Gouvernement avait expliqué que l'amendement du Sénateur Vergès (déposé lors du projet de loi délimitation des Régions) devait trouver naturellement toute sa place dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Enfin, on peut s'interroger sur les longs débats qu'a eus la Ministre Lebranchu avec les élus réunionnais. Qui étaient ces élus ? Une partie de la réponse se trouve dans le vote, hier, des sénateurs : UMP et PS, en effet, ont voté contre l'amendement du Sénateur Vergès.

Les élus régionaux et départementaux réunionnais sont donc encore privés du droit de réfléchir ensemble, dans un cadre légal, à une répartition harmonieuse de leurs compétences. Le rejet de cet amendement condamne La Réunion au statu quo institutionnel et réduit encore les possibilités d'un développement durable.»

L'OCDE alerte

Les gouvernements doivent agir plus face au chômage des jeunes

Plus de 35 millions de jeunes âgés de 16 à 29 ans dans les pays de l'OCDE n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation (formant le groupe dit des NEET, pour neither in employment nor in education or training). Dans l'ensemble, les jeunes ont deux fois plus de risques de se retrouver sans emploi que la tranche d'âge supérieure. Les gouvernements doivent faire davantage pour les aider à débiter leur vie active dans de bonnes conditions et à trouver un emploi, selon un nouveau rapport de l'OCDE présenté dans ce communiqué publié hier par l'OCDE.

« On apprend dans l'édition 2015 des Perspectives de l'OCDE sur les compétences que près de la moitié des jeunes NEET de la zone OCDE ne sont même pas à la recherche d'un emploi et pourraient bien avoir disparu des écrans radars nationaux, que ce soient ceux du système éducatif, du système social ou des institutions du marché du travail.

« Traiter ce problème n'est pas seulement un impératif moral, il s'agit également d'une nécessité économique » a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, lors du lancement de la publication, à Berlin. « Trop de jeunes quittent le système éducatif sans avoir acquis les compétences idoines ou, quand bien même ils les ont acquises, ne sont pas en mesure de les mettre à profit. Leur avenir est souvent sombre, aussi ont-ils besoin de tout notre soutien ».

Problèmes pour lire et compter

Dans cette publication, l'OCDE reprend et développe certaines des conclusions de la première Évaluation des compétences des adultes (Programme PIAAC) qu'elle a réalisée en 2013, pour dépeindre, en un tableau détaillé, comment les jeunes acquièrent et utilisent leurs compétences – et quels obstacles ils sont susceptibles de rencontrer ce faisant.

Elle révèle que 10 % des nouveaux diplômés ont un faible niveau de compétence en littératie et 14 % ont des difficultés en numératie. Plus de

40 % de ceux qui ont quitté l'école avant la fin du deuxième cycle du secondaire ont des compétences médiocres dans ces deux domaines.

À cela s'ajoute que le travail et l'éducation sont trop souvent deux mondes étrangers l'un à l'autre : dans les 22 pays et régions de la zone OCDE couverts par l'évaluation, moins de 50 % des étudiants suivant un programme d'éducation et de formation professionnelles bénéficiaient, au moment de l'enquête, d'un apprentissage fondé sur le travail, quelles qu'en soient les modalités, un chiffre qui passe sous la barre des 40 % dans l'enseignement général. Même les jeunes dotés de solides compétences ont du mal à trouver un travail. De nombreuses entreprises jugent en effet trop onéreux de recruter quelqu'un qui est dépourvu d'expérience professionnelle.

Les jeunes peuvent aussi se heurter à des obstacles institutionnels qui entravent le développement de leurs compétences. À titre d'exemple, un quart des jeunes actifs occupés sont au bénéfice d'un contrat temporaire et, de ce fait, mobilisent généralement moins leurs compétences et ont dans l'ensemble moins d'occasions de se former que les travailleurs au bénéfice de contrats permanents.

Obstacles institutionnels

Pour une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail, les recommandations formulées par l'OCDE sont les suivantes :

- Assurer une éducation pré-primaire universelle et de qualité qui contribuera à rendre les résultats scolaires plus homogènes et permettra à chaque enfant de prendre un bon départ dans sa vie d'écolier.

- Enseignants et chefs d'établissement devraient identifier de bonne heure les élèves en difficultés de sorte que ceux-ci bénéficient du soutien dont ils ont besoin pour atteindre un niveau correct en lecture, en mathématiques et en sciences et éviter un décrochage scolaire complet.

- Il convient que les services publics de l'emploi, les institutions sociales et les systèmes éducatifs et de formation proposent des programmes d'enseignement ou de formation de « deuxième chance ». En contrepartie des prestations sociales qui leur sont accordées, les jeunes pourraient être tenus de s'inscrire auprès des services sociaux ou des services publics de l'emploi et de suivre une formation complémentaire.

- Les prestataires d'éducation et le secteur des entreprises devraient travailler ensemble à concevoir des cadres de certifications qui rendent fidèlement compte des compétences effectives des nouveaux diplômés.

- L'apprentissage par le travail serait à intégrer tant aux programmes d'éducation et de formation professionnelles qu'à ceux de l'enseignement postsecondaire général.

Edito

Comment garantir 38 millions avec 5 milliards de budget ?

Les jours passent et nous nous approchons de l'ouverture de la coupe des cannes. La Convention n'est toujours pas signée. Pourtant, c'est le document essentiel qui fixe les conditions du développement de la filière et, surtout, les rapports entre l'Etat, l'industriel et les livreurs. La copie actuelle a vécu sa 9e coupe. Elle n'est plus valable. Au-delà de ces principaux acteurs, une kyrielle de professionnels vivent aux dépens de l'activité principale : la coupe. Au total, combien de bouches à nourrir ? 80 000 ? Le PCR est sensible à cet enjeu social.

Paul Vergès a fait la proposition d'un engagement des Collectivités Réunionnaises à garantir les 38 millions demandés par la profession et acceptés par le Président de la République. Il a proposé que le Conseil Régional et le Conseil Départemental participent à hauteur de 15 millions chacun. La différence, les 8 millions, sera répartie entre les 24 Communes. L'impact budgétaire est très modeste.

Toute l'année, ces mêmes institutions votent des garanties pour couvrir les emprunts des bailleurs sociaux en faveur des opérations de logements sociaux. Les responsables politiques qui dirigent ces Collectivités ont conscience que leurs délibérations facilitent le déblocage des concours financiers. Mieux, ils sont très généreux, car ils garantissent également le coût du

foncier. Généralement, la durée porte sur 40 ans. Au final, des centaines de millions sont mobilisés.

Là, il ne s'agit que de 38 millions et pour quelques mois seulement. Le temps pour le Président de la République d'obtenir l'accord de Bruxelles. La proposition de Paul Vergès est simple à comprendre et facile à mettre en œuvre. Sur la base des 5 milliards de dépenses ordonnées annuellement par ces Collectivités, les 38 millions correspondent à une charge extrêmement modeste, de l'ordre de 0, 007 par unité de dépense.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Belle ouverture du Colloque inter-CCEE des Outre-mer

En avant vers la « refondation de l'éducation populaire pour un nouveau contrat social » !

Ce mardi 26 mai s'est ouvert le colloque de trois jours organisé à L'Étang-Salé par le Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement (CCEE) de La Réunion avec ses homologues des quatre autres pays des Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Mayotte). Plus de 200 personnes ont participé à cette ouverture de haut niveau et elles échangeront des idées du 26 au 28 mai sur les voies et moyens de « refonder l'éducation populaire pour un nouveau contrat social », le thème de ce colloque.



L'ensemble des organisateurs et partenaires de ce colloque lors de la séance d'ouverture.

Cette rencontre a été lancée par Roger Ramchetty, président du CCEE réunionnais, pour qui l'éducation populaire doit être plus que jamais « une des bases essentielles de la construction de nos sociétés, à inscrire dans la durée ». Le maire de L'Étang-Salé, Jean-Claude Lacouture, a également prononcé un discours d'ouverture, en soulignant que l'éducation populaire doit « contribuer à améliorer notre système social, un système à bout de souffle, en s'attaquant aux causes de ce problème ».

Puis ont pris la parole les quatre autres présidents des CCEE : Jean-Jacques Jérémy pour la Guadeloupe, Jean-Pierre Bacot pour la Guyane, Gérard Lacom pour la Martinique et Madi Vita pour Mayotte. Ensuite, Jean-Raymond Mondon est intervenu en tant que président du Conseil Économique, Social et Envi-

ronnemental de La Réunion, ainsi Sabrina Ramin pour le Département, Colette Caderby pour la Région et Loïc Armand, sous-préfet de Saint-Pierre, au nom de l'État, qui ont toutes et tous souligné l'importance de faire avancer l'éducation populaire.

« Un nouveau contrat social »

Après cette séance d'ouverture, la matinée s'est terminée par un exposé du philosophe et sociologue Christian Maurel, un spécialiste en France de l'éducation populaire, qui a présenté « les définitions, les courants historiques et les enjeux actuels » de cette pratique éducative. Il a notamment expliqué pourquoi et comment « l'éducation du peuple

par le peuple et pour le peuple, surtout le peuple souffrant » permet d'assurer la transformation sociale et politique d'un pays.

Voilà pourquoi cette pédagogie peut répondre à des enjeux comme ceux des peuples qui « doivent prendre en mains leur destin », abolir les inégalités comme l'apartheid social, résoudre la crise de la démocratie participative, etc. Des sujets qui feront l'objet de débats intéressants durant ce colloque afin de « construire une autre perspective historique par un nouveau contrat social sur les valeurs de la démocratie radicale », selon Christian Maurel.

Correspondant

Sainte-Suzanne

Semaine du développement durable sous le signe de l'eau

Sainte-Suzanne souhaite profiter de la Semaine Européenne du Développement Durable, qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2015, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux gestes éco-responsables et à la gestion rationnelle de l'usage de l'eau. Un temps fort est prévu samedi au Bocage avec 20 interventions par des associations, entreprises et institutions. Hier à la mairie, la municipalité a présenté le programme de cette action.

La Commune de Sainte-Suzanne est engagée en matière de Développement Durable depuis plus de 30 ans. Dès 2013, la Commune a installé une tarification éco-solidaire de l'eau potable pour inciter l'usage rationnel de la consommation en eau. La sensibilisation des ménages poursuit cette démarche à caractère social que souhaite mener la Municipalité.

La Municipalité de Sainte-Suzanne souhaite profiter de la Semaine Européenne du Développement Durable, qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2015, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux gestes éco-responsables et à la gestion rationnelle de l'usage de l'eau.

À cette occasion, des actions tournant autour du thème de l'Eau sont développées en direction du grand public et des scolaires de Sainte-Suzanne

Sensibilisation des plus jeunes pour préparer l'avenir

Pour sensibiliser les plus jeunes durant la Semaine Européenne du Développement Durable, Véolia Eau et la Commune proposent aux écoles primaires des ateliers pédagogiques sur l'eau :

Le mardi 02 juin 2015 de 8h30 à 11h30

Le jeudi 04 juin 2015 de 8h30 à 11h30

Les ateliers seront animés par l'association « Les Petits Débrouillards », qui utilisera une mallette pédagogique baptisée « La découverte de l'eau ». Il s'agit d'un véritable laboratoire portable, qui



Conférence de presse de présentation hier à la mairie de Sainte-Suzanne.

permet à l'élève d'effectuer un travail pluridisciplinaire autour de l'eau à l'aide d'une quinzaine d'expériences sur le cycle de l'eau, les traitements pour la rendre potable et ses modes de transport.

d'informer sur la ressource en eau, les astuces et les bons gestes pour une consommation éco-responsable.

Exposition « goutte à goutte »

Le CAUE (Conseil d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement), la Commune de Sainte-Suzanne et la médiathèque intercommunale Aimé Césaire proposeront du 10 au 20 juin 2015 une exposition intitulée « Goutte à Goutte : des gestes économes pour préserver l'eau ». Cette exposition sera à disposition tout public sur le site de la médiathèque intercommunale Aimé Césaire.

Présentée sous la forme de 13 panneaux en bache, elle permet

Animations sur le changement climatique

Le mercredi 03 juin Un village de découvertes de proximité sera animé dans le quartier de Deux Rives. Il se composera de plusieurs ateliers qui accueilleront les habitants et leur permettront de découvrir les différentes thématiques proposées par les partenaires du projet.

Des leçons de l'agriculture cubaine :

Cuba engagée dans l'agriculture biologique

En 1989 c'est le mur de Berlin qui s'effondre. En 1990-1991, ce sont tous les régimes de l'Europe de l'Est qui sont gravement affectés. Or, ce sont les pays est-européens qui portaient à bout de bras l'économie cubaine. Sur le plan agricole cela se traduisait pour Cuba par une agriculture basée sur un modèle productiviste avec une culture intensive dans des grandes fermes d'Etat, basée sur un pétrole importé à 98 % du bloc soviétique et sur l'usage massif d'insecticides et d'engrais chimiques importés. C'était une agriculture orientée vers l'exportation de quelques denrées, mais qui ne subvenait pas aux besoins de la population : 66 % des denrées étaient importées du bloc soviétique.

En quelques années Cuba a dû faire face à une situation dramatique durant cette période que l'on a qualifié de « spéciale », conséquence de l'effondrement de l'URSS : plus d'engrais chimiques ou de pesticides, moitié moins de carburant, les exportations et avec elles les importations ont chuté. La ration alimentaire individuelle a baissé de 20 % au niveau des calories et de 27 % au niveau des protéines, le Cubain moyen a perdu 15 kg, et des milliers de ruraux sans ressources sont partis vers les villes dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Cultiver partout où l'on pouvait !

Cuba a dû réorienter son agriculture :

– Les fermes d'Etat ont été à 80 % transformées en coopératives produisant pour fournir en aliments les institutions d'Etat (hôpitaux, écoles, jardins d'enfants) mais dont le reliquat de production pouvait être vendu librement.

– Les méthodes anciennes ont été remises au goût du jour : plus de produits chimiques, agriculture biologique, énergie animale, utilisation de compost et de fumier

– En 1994 étaient créés les marchés paysans. L'agriculture de proximité était développée, par la distribution

de centaines de terrains vacants à qui voulait les cultiver, et par l'incitation à cultiver partout où l'on pouvait : dans les patios, sur les terrasses des immeubles – dans des pots, des containers ou des pneus

– Des coopératives horticoles urbaines étaient créées, de même qu'un réseau des boutiques de graines et d'outillage où des consultants donnaient des conseils aux utilisateurs. Un Institut de recherche, pour travailler sur le lombricompostage, la protection biologique des sols. 280 centres de production de pesticides et produits biologiques mis en place.

L'agriculture urbaine autorisée.

En 1996, un décret autorisait pour la Havane la seule agriculture biologique pour la production nourriture, et l'agriculture dans l'enceinte de la ville était à même de fournir en fruits et légumes biologiques 50 % de la population, le reste étant assuré par les coopératives de la province de la Havane. Dans les autres localités, l'agriculture urbaine couvre en aliments biologiques de 80 à 100 % des besoins, et l'objectif de fournir 300 grammes est atteint.

– Point faible, en ce qui concerne la viande, le lait, et les œufs : l'extension de ces productions à l'agriculture urbaine se fait progressivement dont les élevages de lapins et de poulets et de poules

– Par ailleurs autre action est le développement de la culture des plantes médicinales, depuis 1992, pour pallier au manque de médicaments. Aujourd'hui, 13 fermes provinciales et 136 fermes municipales produisent 1.000 tonnes de plantes et herbes par an...

Les résultats de cette politique sont énormes : réduction de la contamination des sols, de l'air et de l'eau par les pesticides et les engrais chimiques, diversification des productions et de l'alimentation, recyclage des déchets, réduction au minimum des coûts de transport, sécurité alimentaire, baisse de la pollution, développement de l'emploi...

Qu'en est-il aujourd'hui ?

1- Maintenant, 20 % de la surface cultivée à Cuba est protégée par les méthodes biologiques : ceci concerne essentiellement l'horticulture. La majorité des cultures de fruits et d'agrumes est gérée en agriculture biologique, et celles-ci sont testées pour la canne à sucre, le café, le cacao, la noix de coco, l'ananas et la mangue.

2- Les coopératives « bio » des quartiers périphériques vendent sur le marché ou livrent des petits points de vente situés près des habitations dans des cités. Ces coopératives partagent leurs bénéfices... Elles fournissent les institutions locales : sous une forme volontaire, parmi les coopérateurs, des paysans donnent gratis une partie de leur production aux jardins d'enfants, écoles, polycliniques. Les revenus des coopérateurs n'en sont pas moins nettement plus élevés que les salaires moyens.

3- Il existe aussi des cultures en bas des immeubles ou sur les toitures-terrasses.

4- Enfin, il existe des points de vente dans la Ville, en particulier dans le centre, livrés par des coopératives plus grandes situées à plus grande distance mais dans la province de la Havane.

Ce système est-il généralisable ?

Le modèle n'a pas à être plaqué sur des réalités différentes mais il doit être étudié et inspirer les peuples qui souhaitent libérer leur agriculture du modèle néo-libéral et utiliser ses ressources comme base du décollage économique. Ceci est particulièrement vrai dans les anciennes colonies-îles laissées pour compte comme nous du développement véritable

NB – Larges extraits du texte de Daniel HOFNUNG. Ce texte et d'autres encore peuvent être consultés sur internet.

C'en est trope !

Le terrorisme tranquille de la Justice (l'archétype affaire Jésus)

Il ne faut pas oublier que le meurtre du Christ s'est fait sous le couvert d'un procès en bonne et due forme et que Jésus a eu droit aux crachats de ses juges avant que de la foule.

Il ne s'agit pas dans cette affaire de devenir comme des petits enfants, ainsi que Jésus nous y invite dans l'évangile de Saint Matthieu, mais s'efforcer de le rester.

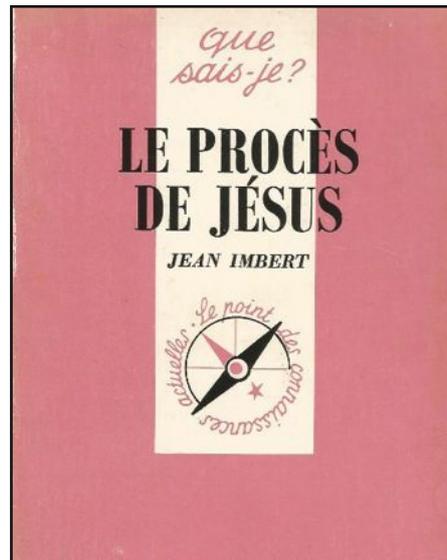
Cioran parle de la lâcheté surnaturelle de Jésus pour n'avoir pas condamné la justice des hommes. À sa décharge, il faut souligner que depuis le Christ la justice n'a pas été foncièrement réécrite au pied de la Croix, et que l'ombre projetée n'a hélas ni diminué ni changé de place, depuis plus de deux millénaires. Si tenté qu'on puisse envisager le procès du procès, il faudrait en revenir à l'interrogatoire que mena Anne, après l'arrestation du Christ, et qui portait « sur les disciples et sa doctrine ». Jésus se dérobe : il a toujours parlé en public, il a enseigné à la synagogue et dans le Temple, n'a jamais rien dit en cachette ; il renvoie donc Anne à ceux qui ont entendu ce qu'il a dit. « Comme nous l'apprend Josèphe notamment, les inculpés adoptaient une attitude humble, obséquieuse, craintive, pour provoquer la compassion des juges par leur bassesse et leur humilité. Rien de tel chez Jésus, dont la dignité frise l'insolence, indique Jean Imbert : son attitude jugée irrévérencieuse par le valet, habitué à plus de respect apparent, provoque une gifle ». Pas de cadeaux pour ceux qui ne se dérobent pas. Anne en fin de compte fait enchaîner à nouveau Jésus et l'envoie au Grand Prêtre en fonction, Caïphe. L'interrogatoire n'a servi de rien et a tourné à la confusion de Anne, le règlement de l'affaire se faisant dans les couloirs, l'habitude en est restée.

Des exemples ? Courrier du procureur référencé 2012/005371, « avis de classement sans suite ». Mais de quelle plainte s'agissait-il : du signalement pour non suivi médical de l'enfant, du courrier envoyé au président du sénat concernant la déontologie d'un avocat et sénateur, des plaintes pour non présentations d'enfants, des déménagements sans avoir averti la partie adverse, du dé-

pôt de plainte contre un avocat ex-député pour escroquerie ayant reçu rétribution pour représenter des grands-parents et ne l'ayant pas fait, pour escroquerie à la pension alimentaire, dissimulation de grossesse, de véritable lieu

faux public non traitées, la Justice a trop coutume de se nourrir de martyres. C'est un long chemin pavé de crânes.

Essayez de vous défendre vous-même, l'avocat au civil servira d'écran. La parole vive est confisquée.



Le Procès de Jésus par Jean Imbert, éditions des PUF, collection Que sais-je ?

d'habitation... ? Écrivez, posez la question : vous pouvez attendre l'Éternité pour que vienne la réponse. Les décisions sont prises en toute opacité, votre vie vous est ravie. Jésus est mort et ressuscité, mais la justice agonise encore sur la croix.

Comme Pilate, les juges d'aujourd'hui s'en lavent les mains : ils jugent et ne voient l'effet de ce qu'ils ont jugé ; ils sont comme des aveugles. Contrairement à la figure de Salomon qui attend l'effet d'un premier jugement avant de le corriger et asseoir un deuxième jugement, contradictoire, mieux fondé, beaucoup d'entre eux s'obstinent à ne pas vouloir juger, s'en réfèrent à des chiffres, à l'opinion ou au précédent, ce qui est une autre façon de s'en laver les mains. « *Abi in cruce* », s'écrient-ils, va-t-en sur la croix – et emporte-la loin ! Ce besoin de crucifier, toujours, est dans cette société une seconde nature. Et qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas dans ce pays d'obstruction à l'appel, des plaintes pour écriture en

La mise en croix, le Réunionnais, M. Bernard Barsamian, en sait quelque chose, lui qui a décrit sa mise à mort financière dans un livre, « Pour l'amour de mes filles ». Quand la justice n'a pas perdu les pièces que vous avez communiquées à votre avocat : elles n'arrivent jamais (« les faits dont il est fait état ne sont pas caractérisés en l'absence de production des pièces 22 à 53 dont il est fait mention dans les conclusions et permettant de les justifier. Par ailleurs, ces pièces n'ont pas été non plus communiquées à la partie adverse » jugement du 03/0215), pur escamotage, manière de vous faire passer pour un affabulateur, contester vous en coûte un appel de 2 440,2 euros. En un an, un divorce vous fait déboursier 5 665,17 euros. Imaginez que vous ayez à payer trois fois l'impôt en un an ? Quelle comptabilité résiste à une ponction pareille, surtout quand il y a des enfants à charge ? Il y a du harcèlement là dedans ! Combien sont-ils ceux que la Justice tuent de la sorte ? Non content de constater la détresse personnelle d'une séparation, elle ajoute la torture financière ! Les malfrats pullulent, ils ne sont pas forcément là où on les attend, pas du côté de la barre qu'on voudrait qu'ils soient. Corinne Morel, Bernard Barsamian, Jean-Philippe de Lespinay, leur association, la liste des martyrs s'allonge, et pourrait faire l'objet d'un calendrier d'un nouveau genre et plus obscur, internet les fait connaître. Ils s'organisent peu à peu sur les réseaux sociaux, ils n'attendent pas d'être sanctifiés. Simplement qu'on les écoute ; et que le plus grand nombre voie, et comme Saint Thomas qu'ils mettent le doigt dans la plaie.

Jean-Charles Angrand

À ma fille baptisée sans mon accord.

Oté

Sinon tansyon pangar !

Kan nou té lékol, lé vré, pou in pé i romont dan lo tan, lo mèt té i di a nou touzour « fo zamé kopié si out kamarad » donk lor nou té i ékout a li, ni té i kopié pa pou pa awar zéro « si i kopié i gingn zéro li di ». Alala nou prévni. Mé néna cirkonstans ou lé in pé tanté fé konm lé zot. Mi di pa fo fé ékzaktoman minm parèy mé dé zour lé tantan. Tou lé zour ou néna zékzanp konm sa mé si i pé ral an lèr, poukoué pa éséyè.

Argard in kou sak bann zéspagnol la fé an éspagn Dimansh dénié. Sa i rapèl a mwin sak la éspasé an Grès na pwin tro lontan. Dann zéléksyon rézional èk minisipal, bann zéspagnol la nyabou rasanm a zot èk Podémos pou pran dé grann vil, Madrid èk Barsolonn. La fé konm in tranbloman d'tèr. Lo Parti an plass la gingn lo kou. Konm zot la fé lo rasanbloman èk tout, banna la nyabou arash la viktwar. Konm koué kan ou lé ini lé bokou pli fasil.

A nou osi nou néna zéléksyon rézyonal mwa d'désanmm dan sis mwa, lo 6 é lo 13. Konm i di « in fwa lé pa koutim », a nou osi anon kopié banna, pou in kou ni pran lo drwa. Poukoué nou osi nou trouv pa mwayin antann a nou rantronou, bann progrésis, pou fé in gran rasanbloman konm banna ? A nou osi konm podémos nou néna zindigné shé nou. Mi krwa i fo ni sava pli lwini ké dabitid dan lo rasanbloman. Argard pi ryink tèrta. Sanm pou mwin nou néna arkor lo tan, sé pa ni pé fé lo rasanbloman, sé ni dwa fé lo rasanbloman konm banna. Sinon tansyon pangar !

Justin

Kosa in shoz ? Dovine dovinaye !

Mi arête pa manzé, mé mon vant lé plate !

(Li rant dann boi ; li koup mèm, mé li arès touzour m'ég)
In n'ot manyèr pou la si égoiné : mon ké na lo zyé, mon do lé plate, na lodan dsi mon vant.

Amoin mèm la Si !